

SAGE Est de l'île de la Réunion - Règlement

Articles du règlement :



Valorisation optimale de la ressource en eau dans le respect des enjeux écologiques

Gestion et protection des milieux aquatiques remarquables

Maîtrise des pollutions

Prévention des risques naturels et protection des zones habitées

Auteurs du document : SAFEGE

Diffuseur des métadonnées : Communauté Intercommunale Réunion Est, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Règlement, gestion locale de l'eau

Date : 2013-07-23

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-92695

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/sageest_reglementsageest.pdf

Commune : BRAS-PANON (97402), LA PLAINE-DES-PALMISTES (97406), SAINT-ANDRÉ (97409), SAINT-BENOÎT (97410), SAINTE-ROSE (97419), SALAZIE (97421)

Département : LA REUNION (974)

Région : LA REUNION (04)

Masse d'eau : Bras Laurent (LR03), Bras des Lianes (LR07), Rivière du Mât (LR05), Grande Rivière Saint-Jean (LR04), Bras de Caverne (LR06), Rivière du Mât (LR08), Bras de Côte (LR09), Bras Magasin (LR10), Ravine Piton de Coco (LR11), Bras des Roches Noires (LR16), Grand Bras de Cilaos (LR18), Ravine Cimendal (LR22), Bras Détour (LR23), Aquifère Ste Rose (LG006), Aquifère Ste Marie Ste Suzanne (LG002), Aquifère St Benoit (LG004), Aquifère Plaine des palmistes (LG005), Aquifère S André Bras Panon Salazie (LG003)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/sage-est-de-l-ile-de-la-reunion-reglement0>

Evaluer cette notice: